



Concours "Verre & Architecture" , Biennale du Verre 2015

Madame, Monsieur.

ESGAA prépare actuellement la biennale internationale du verre 2015 dont la 6^e édition se tiendra du 15 octobre au 29 novembre 2015 en Alsace. Dans le cadre de cet événement , ESGAA lance, en collaboration avec la société Glasmalerei Peters. (www.glasmalerei.de) un appel à projet par voie de concours.

Le concours intitulé "Verre et Architecture" est ouvert à tout artiste souhaitant présenter un projet utilisant une ou plusieurs des techniques du verre ci dessous, sans limite de taille.

- verre plat feuilleté,
- verre plat feuilleté ou non avec impression numérique
- verre thermoformé
- verre feuilleté ou non, décoré ou peint
- verre sablé
- vitrail

la liste n'étant pas exhaustive.

Trois propositions seront retenues par le jury et réalisées par Glasmalerei Peters. Les 3 lauréats du concours devront assister à la réalisation de leurs projets dans les ateliers de la Glasmalerei pour consultation.

D'une durée de quelques jours, le séjour sera défini selon les besoins de la réalisation.

Les frais de déplacements seront à la charge de l'artiste

La Glasmalerei mettra à sa disposition un appartement et prendra en charge tous les déplacements entre Neuenbecken et Paderborn.

Pour participer, les artistes (ou Collectifs d'artistes) doivent s'inscrire sur le site <http://concoursesgaa.free.fr>

À l'issue de cette inscription, les candidats recevront une confirmation d'inscription et un espace Internet pour le dépôt des documents.

Date limite de dépôt: le 15 octobre 2014 minuit. Les dossiers incomplets ne seront pas retenus. Tous les documents devront être digitalisés et comprendre :

- une photocopie de pièce d'identité à jour.
- les coordonnées personnelles (nom d'artiste, nationalité, adresse postale, adresse mail, site, numéros de téléphone)
- un CV (une page maximum, 2000 signes)
- Le projet comportant - le nom de l'oeuvre, une description techniques (non obligatoire), esquisses, autre médium si nécessaire.

- un descriptif d'une page maximum justifiant la pertinence du propos. Si un droit à l'image existe il devra être spécifiés.

Un seul projet par artiste ou collectif d'artistes sera accepté.

La sélection sera effectuée sur la base des documents transmis par voie électronique.

- Le jury, composé de six membres, effectuera son choix selon les critères de la créativité, de la pertinence et de la faisabilité de l'oeuvre.

Les artistes retenus seront prévenus individuellement.

Les œuvres réalisées par Peters Studio seront exposées à Strasbourg dans le cadre de la biennale

Les œuvres resteront la propriété de l'artiste.

Le droit à l'image sera cédé à ESGAA et la société Peters, permettant à ces deux entités de reproduire celles-ci sans limitation ni frais. Toutes les images réalisées par la société Peters pendant sa collaboration avec l'artiste resteront libres de droit.

Les artistes exposés dans le cadre de la biennale devront devenir membre d'ESGAA.

Pour tout renseignement supplémentaire vous pouvez adresser un mail à l'adresse suivante:
contact@biennaleduverre.eu